Charte d'utilisation des données transmises dans le cadre du programme SOGAP

Le programme **SOGAP** (**Suivi des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires**) est un programme de suivi des libellules en France, porté par l'**Office pour les Insectes et leur Environnement (Opie)** et l'**Association naturaliste d'étude et de protection des écosystèmes Caudalis (ANEPE CAUDALIS)**. Il vise à collecter des données sur les populations d'odonates à l'aide d'un protocole standardisé, permettant d'alimenter les analyses scientifiques et les indicateurs de tendances des populations.

Cette charte a pour objectif de définir les engagements entre les observateurs et le programme SOGAP concernant l'utilisation et la diffusion des données collectées.

1. Portée de l'engagement

Cet engagement est valide pour toute donnée transmise à la plateforme SOGAP par un observateur, sans limite de durée.

2. Diffusion et utilisation des données

Les données transmises (hors informations personnelles telles que l'email et les coordonnées) peuvent être utilisées par :

- Le programme SOGAP : pour la production d'indicateurs, d'analyses de tendances et d'autres études scientifiques en lien avec la conservation des libellules,
- Les plateformes partenaires : les données pourront être transmises au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), au Système Mondial d'Information sur la Biodiversité (GBIF) ou d'autres bases de données institutionnelles en lien avec la conservation des insectes,
- D'autres utilisateurs extérieurs (chercheurs, collectivités, associations, etc.) sur demande et après validation des responsables du programme,
- Toute utilisation des données par des tiers devra mentionner leur provenance et citer le programme SOGAP et ses partenaires dans les publications et rapports produits.

3. Engagements du programme SOGAP

L'Opie et L'ANEPE Caudalis s'engagent à :

- Assurer une sauvegarde pérenne des données collectées.
- Fournir un retour aux observateurs sur la qualité et l'exploitation des données.
- Proposer des outils de visualisation et de consultation des données aux participants.
- Valoriser les données pour des analyses scientifiques, des publications et/ou des communications.
- Assurer une traçabilité des demandes d'utilisation des données par des tiers.
- Remercier les observateurs et leur transmettre les résultats issus des travaux réalisés grâce à leur contribution.

4. Engagements des observateurs

En participant au programme SOGAP, les observateurs acceptent que leurs données soient utilisées selon les termes de cette charte. Ils s'engagent à :

- Suivre le protocole scientifique défini pour garantir la qualité des données.
- Fournir des informations exactes et complètes.
- Respecter les principes de conservation et de non-dérangement des espèces observées.
- Ne pas enfreindre la réglementation sur les espèces protégées.

5. Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants (email, identité, coordonnées) sont collectées uniquement pour la gestion du programme et ne seront en aucun cas diffusées sans consentement explicite.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Toute demande peut être adressée à l'ANEPE Caudalis ou à l'Opie.

6. Utilisation des cookies et suivi des visites

La plateforme SOGAP peut utiliser des cookies afin d'améliorer l'expérience utilisateur et d'assurer le bon fonctionnement du site. Ces cookies peuvent être utilisés pour :

- L'authentification et la gestion des sessions des utilisateurs,
- L'analyse statistique des visites,
- L'amélioration continue du site web.

Les données et informations recueillies par ces Cookie ne sont pas partagés avec des tiers. Les utilisateurs ont la possibilité de gérer leurs préférences en matière de cookies depuis leur navigateur, mais vous risquez alors de devoir indiquer certaines de vos préférences à chaque visite d'un site/d'une page. Par ailleurs, certains services et fonctionnalités pourraient ne pas être disponibles (la connexion au moyen d'un profil, par exemple).

6. Suppression du compte et des données

Les participants peuvent demander la suppression de leur compte et de leurs données personnelles à tout moment. La demande devra être envoyée aux gestionnaires du programme, qui s'engagent à traiter la suppression dans un délai raisonnable.

Les données naturalistes déjà intégrées aux bases de données du programme SOGAP ne pourront être supprimées mais elles pourront être anonymisées sur demande.

6. Acceptation de la charte

L'acceptation de cette charte est obligatoire pour toute création de compte sur la plateforme SOGAP.

7. Demande de précisions

Si vous souhaitez des précisions sur le contenu de cette charte vous pouvez nous contacter via l'adresse opie@insectes.org

ANEPE Caudalis & Opie

Mars 2025